| Objekttyp:                    | FrontMatter   |
|-------------------------------|---|
| Zeitschrift:                  | Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse |
|                               |   |
| Band (Jahr): <b>55 (1963)</b> |   |
| Heft 6-7                      |   |
| PDF erstellt                  | am: <b>04.06.2024</b>                                       |

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

## REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55e année

Juin / Juillet 1963

Nº 6/7

## L'intégration européenne: des espoirs sont encore permis

Par Waldemar Jucker

L'Association européenne de libre-échange (AELE) a été constituée en vue de réaliser deux objectifs: la création – en accord avec la Communauté économique des Six – d'un grand marché européen. La réalisation de ce projet doit être assortie de conditions politiques ajustées aux exigences que les pays de l'AELE, soucieux de sauvegarder leur souveraineté, sont légitimement autorisés à formuler. Secondement, l'AELE tend à promouvoir une intégration aussi poussée que possible des Etats membres afin de faciliter une intégration étendue à l'Europe occidentale tout entière; les avantages économiques découlant d'un renforcement de l'AELE doivent compenser en partie les inconvénients consécutifs à la situation peu satisfaisante résultant de la scission présente du continent.

Abordons tout d'abord la consolidation de l'AELE. Cette association est caractérisée par la dispersion géographique de ses membres, tandis que la CEE constitue un bloc relativement homogène. Les échanges entre les pays de l'AELE sont loin d'être aussi intenses que ceux qui se sont développés entre les membres du Marché commun. Les marchandises échangées entre les premiers sont moins complémentaires que celles qui alimentent le trafic entre les pays de la CEE. Le traité de l'AELE reflète cette réalité - c'est-à-dire un degré d'imbrication économique sensiblement moins marqué; en conséquence, il vise à un degré d'intégration moins élevé que le traité du Marché commun. En outre, l'importance démographique des divers Etats membres de l'AELE est très variable. La Grande-Bretagne totalise la moitié environ de la population de l'aire AELE. Cet état de choses a engagé l'AELE à limiter les devoirs d'assistance mutuelle. En effet, les petits pays ne seraient pas en mesure d'accorder au Royaume-Uni une aide aussi ample que celle dont ce dernier pourrait faire bénéficier les autres partenaires.